



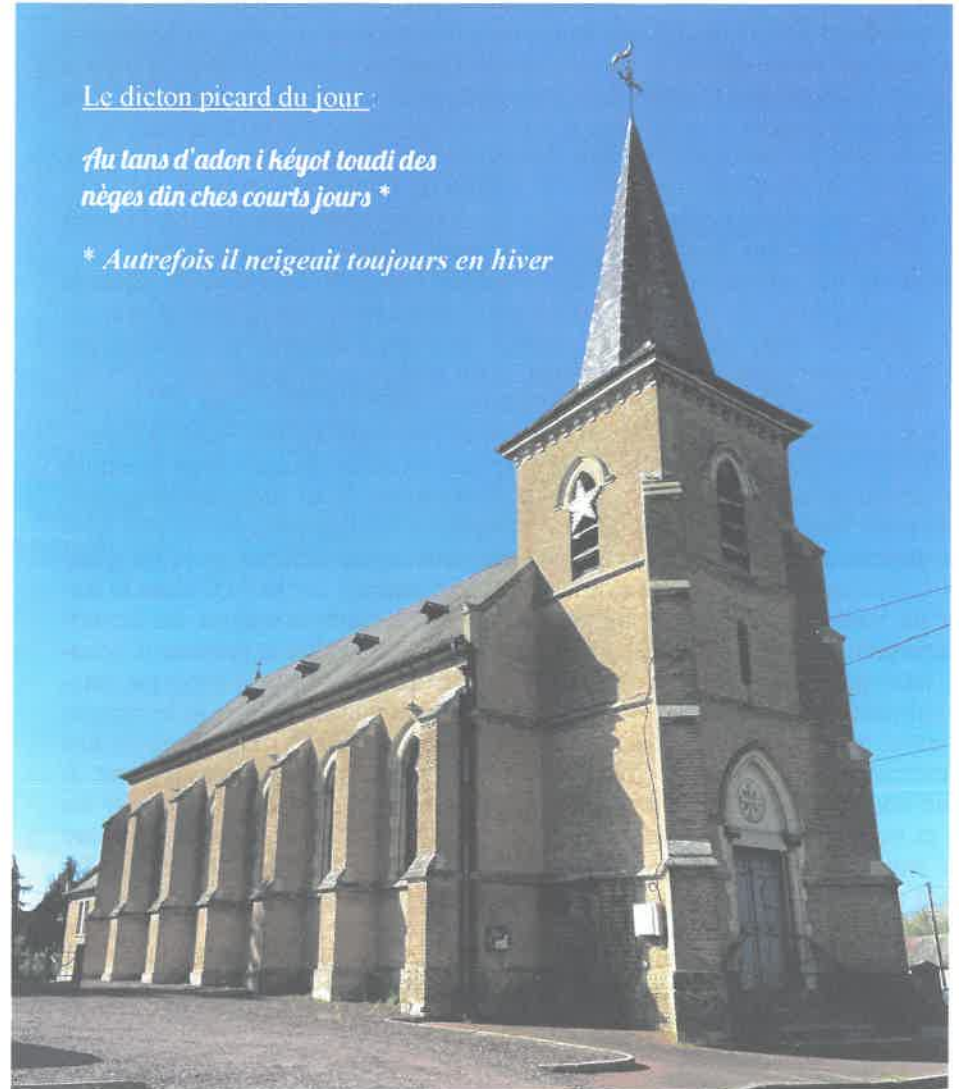
Bulletin d'informations de
Crouy-Saint-Pierre
Crouy, Saint-Pierre-à-Gouy et leurs écarts.

Mai
2022

Le dicton picard du jour :

*Au tans d'adon i kéyot toudi des
nèges din ches courts jours **

** Autrefois il neigeait toujours en hiver*



Le mot du maire.

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite que ce premier bulletin de l'année 2022 soit celui du retour à la normalité de nos vies qui ont été tellement perturbées depuis deux ans. Je veux oublier les mots pandémie, confinement, protocole sanitaire pour consacrer cet éditorial à ce qui nous tient le plus à cœur ; notre village, nos objectifs, notre bien-être, notre sécurité, nos rendez-vous festifs et mémoriels.

Permettez-moi en propos liminaire de souhaiter la bienvenue aux familles qui ont choisi de venir habiter dans notre commune, à Crouy, Saint-Pierre à Gouy, l'Abbaye du Gard et les écarts. Je réitère également aux heureux parents des 6 bébés nés entre décembre et aujourd'hui toutes mes félicitations et vœux de bonheur à ces enfants qui découvriront le bien-vivre ici. Dans quelques semaines et mois à venir je crois savoir que d'autres bébés sont attendus dans certaines familles. Ces nombreuses naissances sont le signe d'un village qui ne cesse de se rajeunir et de se transformer. En tant qu'élus nous devons nous adapter et être à l'écoute de cette nouvelle génération pour trouver le moyen de transmettre grâce à nos aînés l'histoire de nos villages et hameaux pour que tous les Crouyens et Saint-Pierrois d'hier et d'aujourd'hui soient fiers de dire d'où ils viennent et où ils vivent.

Je profite de ces annonces pour vous remercier toutes et tous d'avoir répondu avec sérieux et dans les délais impartis à notre agent recenseur que vous avez eu la gentillesse de bien accueillir. La qualité du travail effectué a été salué par l'INSEE. Comme nous nous en doutions, notre courbe démographique est croissante. Nous étions 342 au dernier recensement (janvier 2019) Au 1^{er} janvier 2022, notre population est de 374 habitants dont 76 vivent à Saint-Pierre à Gouy.

Ce bulletin municipal va vous permettre de découvrir en images et en quelques lignes les derniers travaux effectués dans la commune. Nous réalisons progressivement et en fonction de notre budget les engagements que nous avons pris lorsque vous nous avez élus. De gros travaux sur notre église débiteront en fin d'année, les aménagements de sécurité routière seront réalisés sur la RD3 dans la traversée de Saint-Pierre à Gouy. Quant aux travaux destinés à réaliser des économies énergétiques sur la salle des fêtes (portes, fenêtres, velux et système d'éclairage), bien que budgétés ils ne seront pas réalisés en 2022 faute d'avoir pu obtenir la subvention DSIL à hauteur de 80% que nous avons sollicitée. Je le regrette mais soyez assurés que ce dossier sera représenté pour 2023. En marge de nos investissements communaux, grâce à la communauté de communes Nièvre & Somme nous avons pu bénéficier de l'installation d'un espace de jeux pour les petits et nous en avons profité pour aménager autour de cette structure un parc arboré avec des tables et bancs et bientôt d'autres jeux qui permettront aux familles d'aller s'y détendre en toute sécurité. La boîte à lire qui nous a été fournie par la CCNS a été installée sur la place. Dans un souci d'équité, notre agent communal en a réalisé artisanalement un clone qui a été installé à proximité de la mairie annexe de Saint-Pierre à Gouy à côté de la nouvelle table de pique-nique. Les containers à verre et cartons ont été déplacés pour être moins la cible de dépôts sauvages.

Le mot du Maire, suite ...

Vous êtes nombreux à questionner la mairie sur l'état d'avancement des travaux de déploiement de la fibre optique. Ce dossier n'évolue pas aussi vite que prévu (lire l'article sur ce sujet). Nous avons assumé nos charges (mis à jour la base adressage référencée). Les nouvelles plaques de rues et signalétique urbaine sont en cours d'installation. Notez que ces travaux sur les infrastructures ne semblent pas être à l'origine des autres perturbations sur le réseau de téléphonie mobile Orange. Là encore, sachez que j'interviens régulièrement auprès du directeur des relations avec les collectivités locales de la Somme. Deux sites sont en cours d'installation (Hangest-sur-Somme et Yzeux ; fin premier semestre) Ils devraient améliorer la couverture réseau GSM.

Je ne terminerai pas ce petit mot sans évoquer le réveil de la vie associative. Je fais confiance aux bénévoles qui se sont engagés au sein du comité des fêtes pour nous rassembler cette année autour de belles et nouvelles manifestations. Je vous invite à organiser dans vos rues ou quartiers le repas partagé de la fête des voisins vendredi 20 mai. Vous savez aussi mon attachement au devoir de mémoire et l'intérêt que je porte à l'organisation des cérémonies patriotiques. Les bénévoles de l'Association Amitiés Dévouement aux Combattants (ADAC) déploient beaucoup d'énergie pour inciter la jeune génération à ne pas oublier. Je veux croire et j'espère qu'ils y parviennent (lire article ADAC). Nous ne pensions plus jamais entendre parler de guerre sur notre continent. Force est de constater que l'histoire n'est jamais écrite définitivement... Notre pays, notre république, notre démocratie et nos aînés méritent que l'on s'engage pour préserver nos valeurs.

Profitez bien de ce printemps et je souhaite que vous passiez un bel été et de bonnes vacances. Soyez prudents et prenez soin de vous. Nous vous attendons nombreux pour la fête du village qui aura lieu les samedi 10 et dimanche 11 septembre (lire article Comité des Fêtes).



N° de téléphone de la mairie : 03 22 51 10 97

N° de téléphone d'astreinte détenu par un élu : 07 87 24 47 54

Permanence de la mairie : lundi et jeudi de 14H à 19H

Permanence de Monsieur le Maire : lundi et jeudi

Aménagement des accès des cimetières et de l'aire de jeux



Cimetière de Crouy



Aire de jeux



Cimetière de Saint-Pierre-à-Gouy

Pour faciliter les accès piétons des cimetières et de l'aire de jeux, des travaux de remblaiement et mise en sécurité ont été réalisés dernièrement.

Quelques règles de bonne conduite

- Déjections canines : Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de ramasser immédiatement les déjections canines situées sur le domaine public communal, voies publiques, trottoirs, espaces verts publics, espaces des jeux publics pour enfants.
- Tri sélectif : Les mouchoirs en papier, tout comme les masques, les gants, etc. sont à placer dans un sac fermé et à jeter avec les ordures ménagères. Les dépôts aux pieds des colonnes de collecte sélective (verres et cartons) sont interdits. Prenez le temps de vous rendre à la déchetterie de La Chaussée-Tirancourt. Déposer, abandonner, jeter ou déverser tous types de déchets sur la voie publique est interdit. Limiter vos achats de produits avec emballages. Pour les personnes qui le peuvent, pensez également à composter vos déchets organiques, y compris les papiers et cartons; Utiliser vos déchets verts comme paillis ou les composter, en mélange avec des organiques.
- Recyclage des textiles: Vous faites du rangement, vous pouvez déposer vos dons dans les bacs blancs du Relais pour qu'ils soient triés. (parking du Carrefour Market Picquigny)

La fibre optique

Quelques mots sur les travaux liés au déploiement de la fibre optique.

Vous êtes nombreux à nous questionner sur l'avancement du raccordement à la fibre optique.

Les travaux ont certes pris un peu de retard, cependant selon la dernière information obtenue ce lundi 9 mai auprès de l'ingénieur en chef en charge des travaux pour Somme Numérique, je suis en mesure de vous annoncer que l'ouverture commerciale des lignes « fibre » sera lancée courant septembre. Le plan de recollement pour Crouy St Pierre, Bourdon et la deuxième moitié de la commune d'Hangest sur Somme est en cours de validation. Les opérateurs pourront débiter les démarchages courant août, cependant les contrats ne pourront être signés qu'en septembre. 100% des foyers de la commune sont raccordables.

La page d'histoire de Patrick

Itinéraire d'un enfant de Crouy devenu Poilu de la Grande Guerre : Paul Lecour

Paul Lecour, né le 29 juin 1892, est issu d'une fratrie de deux enfants. Il est incorporé en 1913 à l'âge de 21 ans au sein du 128^{ème} régiment d'Infanterie comme soldat de deuxième classe. Il commence sa campagne militaire le lendemain de l'ordre de mobilisation de son régiment soit le 2 août 1914, dans la septième compagnie du deuxième bataillon du 128^{ème} RI.



Sa sœur Berthe, alors institutrice à Naours, avait une place à part dans son cœur car c'est à elle qu'était destinée la plus grande partie de sa correspondance militaire à partir de laquelle on a pu retracer une partie de son parcours.

C'est ainsi, qu'après avoir été sur le front en août 1914 sur les hauts de Meuse puis au Luxembourg belge, il se retrouve au front au début du mois de septembre. Il y retrouve quelques camarades et

donne de ses nouvelles à sa sœur.

Le 19 septembre, alors que son régiment poursuit l'ennemi allemand battu sur la Marne, il est blessé de quatre balles à Sainte Ménéhould.

Le 29 septembre 1914, alors qu'il se trouve à l'hôpital militaire de Lombez dans le Gers, il écrit à sa sœur : *"J'ai été blessé de quatre balles le 19 septembre dernier à Sainte Ménéhould. La 1ère m'a traversé la cuisse gauche, la seconde m'a traversé le nez en passant un peu au-dessus de l'œil droit et en sortant un peu au-dessous de l'œil gauche. Celle-ci serait passée un centimètre plus haut elle me crevait les deux yeux. Comme tu le vois j'ai eu de la veine. Quand je l'ai reçue j'étais assis, occupé à faire un pansement autour de ma cuisse blessée, tu juges de mon émotion en me voyant atteint une deuxième fois. Quoique cela je ne perdis pas courage et après m'être pansé mes deux blessures, je continuais mon chemin, en rampant vers le poste de secours. C'est alors qu'un quart d'heure après environ je reçus à nouveau, à la fois, 2 autres balles dont l'une me traversa la fesse droite et l'autre m'effleura le pied droit. A ce moment même, je tombais sur d'autres soldats blessés et l'un d'entr'eux qui l'était légèrement m'aida à continuer ma route. Finalement je fus recueilli par des artilleurs et là, étant tout de même en sûreté, on me prodigua les premiers soins. Le lendemain je fus expédié, avec une quantité d'autres soldats blessés, à Sainte Ménéhould où l'on continua à nous soigner. Le 19 on nous embarqua pour une ville du Midi. Nous devons rester à Toulouse, mais faute de place dans les hôpitaux, une quarantaine de blessés de notre train continuèrent le voyage jusqu'ici. Nous sommes dans un tout petit hôpital mais je t'assure que nous y sommes très bien soignés. Nous ne manquons de rien, bien au contraire et les sœurs et les civils qui nous soignent sont très dévoués, c'est à celui qui surpassera l'autre pour nous faire plaisir. Journallement nous avons la visite des habitants de la ville qui nous apportent des fruits, du vin, des gâteaux, des cigarettes, etc... En un mot tout le monde veut participer à nous soigner et c'est à celui qui en fera le plus. Nous sommes très heureux auprès des souffrances que nous avons endurées et vraiment cela nous semble drôle de retrouver le bien-être que nous avons perdu."*

Le 24 novembre 1914, sorti de convalescence, il retourne sur le front dans l'Argonne, via Sainte Ménéhould.

La veille, alors qu'il est cantonné à Landernau il écrit : *"Ah ! vraiment, ma chère Berthe, nous vivons dans un bien triste moment. Nous autres, soldats, sommes complètement isolés de nos familles et il ne faut pas penser revoir quelqu'un avant que la guerre soit terminée. Georges qui attend un bébé dans un mois, me paraît assez tourmenté de repartir au feu avant que cet événement se soit produit. Pour ma part j'aurais été très content de vous revoir tous, ne fut-ce que pendant 2 ou 3 jours, avant de repartir, mais ici il n'y a pas moyen du tout d'obtenir une petite permission."*

Que veux-tu, ma chère Berthe, je prends les choses comme elles viennent et je ne me fais pas de mauvais sang, et j'espère toujours nous retrouver tous réunis après cette maudite guerre."

Cette campagne de l'Argonne restera dans la mémoire du 128^{ème} RI car à la suite de combats très violents, 1604 vaillants hommes tomberont. Paul en réchappera et restera dans la région jusqu'au 15 janvier 1915, jour de la relève de son régiment qui sera alors mis au repos au nord de Bar-le-Duc jusqu'au 18 février.

A partir du 19 février 1915, le 128^{ème} RI s'engage sur le front de Champagne. Dès le lendemain et jusqu'au 12 mars la bataille fait rage contre l'ennemi très agressif dans la région de Mesnil-lès-Hurlus, dans la Marne. Pendant ces trois semaines d'âpres combats, le régiment va perdre 798 hommes parmi lesquels Paul Lecour tué à l'ennemi le 22 février 1915.

Sa sœur Berthe, n'ayant pas de nouvelles de son frère Paul, lui écrit une dernière lettre le 28 février 1915 alors qu'il est déjà décédé depuis une semaine. Consciente de la dureté de la guerre, elle a un mauvais pressentiment. Elle raconte : *"il va se passer quelque chose d'effrayant"*, elle parle de *"boucherie qui va se produire"*.

Voici, ci-dessous, deux extraits de cette correspondance :

"De plus, la guerre va pouvoir prendre tournure, ce que civils et militaires attendent, je crois, avec autant d'impatience. Par malheur, il va se passer quelque chose d'effrayant. Je serai très contente d'avoir de tes nouvelles plus souvent."

"Je souhaite, mon cher Paul, que tu ailles mieux et que tu sois préservé à nouveau dans cette boucherie qui va se produire. Encore une fois donne-moi de tes nouvelles. Soit assuré que je pense beaucoup à toi, que je voudrais que mon affection puisse te soutenir et te protéger dans le danger. J'ai toujours au cœur la certitude de te revoir, et je t'embrasse de loin en attendant le jour où tu reviendras parmi nous. Ta sœur affectionnée, B. Lecour"

Malheureusement, Paul Lecour ne reviendra pas.

Elle commencera à se douter de quelque chose quand le courrier qu'elle lui a envoyé lui sera retourné avec la mention **"Le destinataire n'a pu être atteint"**. C'est en effet une inscription qui est apposée sur l'enveloppe par la vaguemestre du dépôt lorsque le destinataire n'est pas joignable, généralement après décès ou au mieux disparition, comme le montre la reproduction ci-contre :



Paul Lecour (suite)

Berthe Lecour restera de longs mois dans l'angoisse et le doute jusqu'à un jour de février 1916 lorsqu'elle apprendra du service des armées la disparition de son frère.

Berthe Lecour était très proche de son frère. Sa relation avec lui était fusionnelle. Elle était presque devenue sa seconde mère. On imagine aisément son ressenti, sa douleur, ses angoisses lorsque peu de temps après la guerre, à l'occasion d'une commémoration, elle écrit un discours à l'attention des anciens combattants. En écrivant ces quelques pages - dont vous trouverez un extrait ci-dessous - c'est un peu à Paul qu'elle s'adresse une dernière fois :

"Quelques mots seulement pour saluer une dernière fois sur leur pierre funèbre, les camarades touchés au champ d'honneur. Compagnons d'armes qui dormez votre dernier sommeil dans la terre meurtrie de France, salut à vous tous ! Quand sonna l'appel de la patrie en danger, avec nous vous avez couru aux frontières menacées, gais et confiants, malgré la gravité du moment. Le cœur serré d'angoisse, fiers pourtant de remplir un devoir sacré, nous sommes partis nombreux, espérant contre toute vraisemblance être aussi nombreux au retour. Hélas ! la mitraille chaque jour faisait des vides dans nos rangs, et la mort sans choisir couchait jeunes et vieux sur les champs de carnage. (...)

Nous savons quel sacrifice spontané de vous-même vous faisiez dans l'attaque, quelle patience vous avez montrée dans cette longue guerre souterraine si peu française, quelle indomptable énergie vous relevait après un échec, vous laissant plus ardents à la lutte, plus avides de pousser dehors l'envahisseur maudit.

Nous savons tout cela, mais qui nous dira les angoisses du blessé sentant la vie s'échapper goutte à goutte de ses blessures, les souffrances de l'agonie solitaire, du petit soldat qui, loin des siens, dépourvu de toute consolation et de tout soutien, murmure tout bas : "maman" en exhalant son dernier soupir...(...)

N'est-ce rien que d'avoir vu fauchée en si peu de temps cette belle jeunesse française avant même qu'elle ait pu connaître les joies de la vie ? Combien est poignant le sort de ces pauvres orphelins hier encore enveloppés de tendresse, devant qui la vie s'ouvrait souriante, et auxquels l'horrible fléau a enlevé le plus ferme soutien. Et que dire des épouses et des mères. Les mères surtout ont porté la grande douleur de la guerre. Avoir élevé son petit, l'avoir pendant 20 ans changé, dorloté, enveloppé de mille soins, être fière de lui, de sa beauté, de sa force, le quitter plein de vie et de santé, et ne retrouver qu'un corps inerte et froid, que dis-je ?, n'avoir même pour toute relique qu'une plaque d'identité, une balle extraite d'une blessure, une croix de guerre ou une médaille militaire, n'est-ce pas là une douleur atroce pour un cœur de mère ? (...)

Il serait indigne de ceux qui restent qu'un tel sacrifice demeure stérile. Nous ne devons pas oublier le courage de nos morts, c'est pour nous un impérieux devoir. Ce temps qui efface tout ne doit pas effacer le souvenir des hécatombes qui ont mis en deuil l'univers entier."

Cet article a pu être écrit grâce à la correspondance entre Paul et sa sœur Berthe prêtée amicalement par Monsieur et Madame Carton de Crouy.

Restauration de matériels anciens

Dans la tradition d'un village Picard, le cidre faisait partie des boissons du quotidien. Pour s'en souvenir, la commune a créé et entretient un verger conservatoire au lieu-dit le Voyeul. Ces fruits se dégustent de différentes façons. Ils se transforment également en jus de pomme pour en faire du cidre. En souvenir de cette tradition, les visiteurs pourront découvrir, en bordure de la rue de la Croix un vieux grugeoir que notre employé municipal a remis en état.

Pas bien loin de là les visiteurs découvriront également une ancienne balance de ferme. Incontournable, ce matériel servait à peser les animaux, les sacs de grain, de pommes et bien plus.



El balance à coehons



Ch' grugeouér à peumes

La voix des associations

Le comité des fêtes de CROUY ST PIERRE a vu le jour en février dernier.

Les 18 membres qui constituent cette association ont tous le même objectif : faire vivre notre commune.

La première manifestation à l'occasion de la chasse aux œufs de pâques a réuni plusieurs familles à l'abbaye du Gard.

Les membres travaillent actuellement sur l'organisation de la fête locale les 10 et 11 septembre prochains ainsi que sur la fête de Noël le samedi 10 décembre pour les aînés et le dimanche 11 décembre pour les enfants.

Notez d'ores et déjà qu'une randonnée dans la campagne de notre commune sur une dizaine de kilomètres aura lieu **dimanche 26 juin 2022** (des informations vous seront transmises ultérieurement). Organisée par Patrick VAN LAECKEN (Crouy) et Vincent LEFEVRE (Abbaye du Gard)

Faites-nous part de vos idées : cdf.csp@gmail.com

Une page FACEBOOK (Comité des fêtes de Crouy-Saint-Pierre) vient d'être créée.

Alexandra LEGROS

Présidente du comité des fêtes, 2ème adjointe



L'association « Amitiés Dévouement Aux Combattants » de CROUY SAINT PIERRE (ADAC) comptant 29 adhérents, affiliée à l'Union Nationale des Combattants de la Somme, a pour vocation de faire perdurer le devoir de mémoire et d'organiser les cérémonies patriotiques.

En accord avec la municipalité, elle s'attache également à faire restaurer, embellir et maintenir en état les monuments aux morts.

Après le déplacement et le verdissement récent de celui de CROUY St PIERRE, la réfection de celui de St PIERRE à GOUY, l'érection d'une statue dédiée aux tirailleurs sénégalais, une fresque mémorielle viendra prochainement décorer le pignon de la grange donnant sur la place.

Ce 8 mai 2022 nous sommes retrouvés aux monuments pour commémorer le 77ème anniversaire de la victoire de 1945.

Le 18 juin 2022, après la commémoration de l'appel du Général De Gaulle, une petite sortie pédestre (6km200 et environ 2 heures) gratuite sera organisée. Elle permettra aux participants, avec un départ du monument de CROUY, un passage par la statue et un retour à la salle des fêtes, de rallier les divers points marquants des combats des 5 et 6 juin 1940. Un conférencier fournira bon nombre d'explications historiques. Après être passés par la ferme des chanoines, l'Abbaye du Gard et le Quesnot, les marcheurs pourront partager un vin d'honneur.

Nous espérons vous y voir nombreux.

Joël DUMONT, Président de l'ADAC.

La vie municipale



Travaux permettant de faciliter l'écoulement des eaux pluviales dans le bassin de rétention, chemin de Cavillon RD95



Déplacement des containers de recyclage à Saint-Pierre-à-Gouy



Opération « Hauts-de-France propres »



Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à collecter rapidement des produits de première nécessité au profit de la population de l'Ukraine

La rubrique culinaire de Delphine

L'ortie délicate et fortifiante...

Exploitée depuis des siècles pour ses bienfaits, cette plante médicinale est réputée pour soulager l'arthrose et les rhumatismes, elle a aussi des effets diurétique, dépuratif, toniques et anti-inflammatoire.

Cette plante sauvage pousse partout. Cependant, il est préférable de cueillir l'ortie dans votre jardin ou dans des lieux isolés, pour une plante propre et non polluée.

Au printemps, les orties se consomment en légumes et notamment en soupe. Idéalement, prendre les feuilles du dessus, cueillir les jeunes pousses avant floraison.

Recette de la soupe à l'ortie

Ingrédients:

500 g de feuilles d'ortie

3 pommes de terre

1 oignon

1 gousse d'ail

1 noix de beurre

Une branche de thym

2 litres d'eau (plus ou moins selon l'épaisseur voulue)

Sel poivre à votre goût



Étapes:

1.Épluchez l'oignon et l'ail puis émincez-les. Faites suer l'oignon dans le faitout pendant 2 à 3 minutes puis ajoutez l'ail.

2.Ajoutez les feuilles d'orties que vous aurez préalablement nettoyées sous l'eau et essuyées puis faites-les cuire pendant 5 minutes en remuant jusqu'à ce qu'elles aient bien fondues.

3.Épluchez puis coupez la pomme de terre en gros dés.

4.Ajouter le thym et l'eau.

Portez lentement la préparation à ébullition, puis baisser le feu et laisser frémir 20 à 30 minutes.

5.Passez le tout au mixeur. Salez et poivrez votre soupe aux orties.

6.Servez votre soupe aux orties bien chaude.

Pour les plus gourmands ajouter une cuillère de crème fraîche !

Bon à savoir : l'ortie perd son pouvoir urticant une quinzaine d'heures après avoir été cueillie ou encore après avoir été frottée, cuite, mixée ou séchée.

Le verger conservatoire intéresse les élus du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées

Sollicités par M. Valentin Fontaine, paysagiste au sein du pôle aménagement du syndicat mixte « Baie de Somme 3 Vallées », les élus de la commune ont accueilli samedi 26 mars après-midi une vingtaine de leurs homologues venus découvrir un verger conservatoire planté au lieu-dit « le Voyeul » à l'automne 2015, sur les conseils avisés de Bernard Vast, un pomologue issu du village qui s'est, depuis des années, spécialisé sur les variétés anciennes. Après une brève présentation des spécificités de la commune et de tout le travail réalisé pour préserver l'environnement, développer de nouveaux projets de plantations et la ruralité qui caractérise le village, le Maire laissa Bernard Vast transmettre tous ses secrets, anecdotes et conseils pour expliquer comment réussir très simplement dans de petits villages de belles réalisations. « *Nous réalisons aujourd'hui la 3^{ème} rencontre de ce club d'élus, nommé « club des villages-courtils ».* Celui-ci a pour but d'échanger et d'accompagner quelques élus du plateau du Ponthieu, à la sauvegarde et réhabilitation des courtils de leurs communes. J'ai voulu leur faire découvrir ce petit village où il existe une très intéressante dynamique de préservation du patrimoine naturel. Les participants ont pu poser de nombreuses questions et se rendre compte qu'il est finalement assez simple et peu coûteux de valoriser son environnement. A l'issue de cette visite nous poursuivons nos travaux à Ailly le Haut Clocher avant de nous retrouver en salle pour une restitution des acquis » explique M. Valentin Fontaine au terme de la visite.



Aménagements de sécurité



Afin de sécuriser le carrefour situé au bas de la rue de la Croix, un Stop a été installé.

De la même manière, un passage piétons a été créé afin de protéger la traversée de la rue de la Croix entre le parking et la mairie.

Boîtes à lire



Boîte à lire sur la place du village, à Crouy



Boîte à lire sur la place de la mairie annexe et aménagement d'un coin détente à Saint-Pierre-à-Gouy



Dispositif « Participation citoyenne »

Que retenir du peu d'intérêt suscité par ce dispositif ?

A l'issue d'une réunion à laquelle toute la population était conviée le vendredi 25 mars dernier, j'ai transmis ce message aux référents identifiés es-qualité depuis la signature d'une convention entre la commune de Crouy-Saint-Pierre, la Préfecture, le Parquet d'Amiens et la Gendarmerie Nationale. Ce même message a été publié sur notre outil de communication communal « Intramuros » : « Mesdames, messieurs, en vos qualités de référents « Participation Citoyenne », vous avez été convié le 25 mars dernier avec la population de Crouy Saint Pierre à participer à la réunion d'information animée par des personnels de la Gendarmerie Nationale venus rappeler en quoi et comment ce dispositif peut grandement contribuer à maîtriser la délinquance dans nos villages. La convention de partenariat co-signée en 2016, entre le Procureur de la République d'Amiens, la Préfecture et la Gendarmerie Nationale reste bien sûr d'actualité. Le faible taux de participation à cette réunion m'a déçu. Faut-il y voir un désengagement ? Le faible taux de délinquance dans notre commune en est peut-être une cause, mais si tel est le cas, je préfère m'en réjouir. Le Lieutenant Julien, commandant la Communauté de Brigades de Villers-Bocage et ses subordonnés ont pu réexpliquer ce qu'ils attendent de nous. Régulièrement la commune est rendue destinataire des synthèses qui nous renseignent sur les principaux faits de délinquance. Ce document que je partage avec le réseau des correspondants permet d'entretenir un lien entre nous. Force est de constater qu'il ne suscite que peu d'intérêt. Je m'interroge sur la pertinence du maintien de ces échanges. Par ce courrier que j'adresse aux référents engagés depuis 2016, aux personnes qui sont venues participer à la réunion du 25 mars et à ceux qui en prendront connaissance sur le site Intramuros, j'attends une réponse d'engagement actualisé à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou à transmettre par courriel : mairie@crouysaintpierre.fr. Il ne suffit pas d'être nombreux pour être efficace ! il suffit d'être motivé, attentif et réactif »...

Le peu de réactivité m'incite à penser que tout va bien à Crouy St Pierre. Je n'ose imaginer vos revendications si malheureusement nous étions confrontés à quelques faits délictueux ! Sachez que nous ne pouvons compter que sur nous mêmes pour préserver notre tranquillité.

Le Maire, R. Sinoquet



Les bonnes pratiques citoyennes

On ne vit pas de la même manière à la ville qu'à la campagne :

Sachons profiter et préserver notre environnement.

Le désherbage

La commune est vaste, son entretien compliqué et pour préserver la nature l'usage de produits phytosanitaires proscrit. Les adventices prospèrent plus vite que le passage régulier de l'employé communal pour les détruire. Vous pouvez l'aider en participant autant que possible au désherbage de vos trottoirs et caniveaux. N'oubliez pas cette citation « Seul on ira loin, mais ensemble on est plus fort »

Les tontes

Quand tondre ? Quelles sont les règles à respecter ? Que dit la loi ?

Il est conseillé d'effectuer la tonte en fin de matinée ou dans l'après-midi lorsque la journée est ensoleillée et sèche.

Pour ne pas déranger le voisinage par des bruits d'engins électriques, un décret a été mis en place il y a seize ans, en 2006, pour instaurer des plages horaires. « *Ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé* »

L'arrêté Préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme en date du 20 juin 2005 fixe les jours et horaires suivants :

- > Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- > Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- > Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Le brûlage

La réglementation interdit le brûlage des résidus de végétaux par les particuliers. Les tontes de pelouses, les feuilles mortes ou les produits de la taille sont considérées comme des déchets verts, qui, comme les épluchures ou les autres déchets ménagers sont interdits à l'incinération à l'air libre. Les nuisances provoquées par des odeurs (appelées *nuisances olfactives*) peuvent, dans certains cas, être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage.

Bien souvent il suffirait d'un peu de bon sens et d'une démarche amiable avec son voisinage pour réaliser sans conséquence l'élimination de quelques branchages. Quoi qu'il en soit la réglementation est formelle et la constatation d'infractions pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.

*Conception et réalisation par les membres de la
Commission Municipale Communication et Internet*

ADDENDUM

Informations complémentaires

- 1) Vous avez pu lire dans le compte-rendu de réunion du conseil municipal en date du 07 juin 2021 qu'il a été décidé de donner un nom à l'espace de loisirs situé sur l'arrière de l'église. En mémoire et hommage au célèbre peintre qui a vécu dans l'ancien presbytère implanté à l'époque sur ce site, il a été convenu de nommer le lieu « ESPACE ANDRÉ DEMONCHY » Samedi 9 juillet en matinée, une petite cérémonie officielle permettra de dévoiler la plaque qui sera apposée sur le mur de séparation avec la place du monument aux morts. Vous êtes tous et toutes cordialement invités à participer à cette cérémonie qui sera suivie d'un vin d'honneur servi sous le barnum où Patrick VAN LAECKEN aura installé une exposition dédiée à l'artiste dont nous vous rappellerons l'histoire. Ce rendez-vous sera également l'occasion en première partie à 10 heures 30 d'inaugurer en présence du président de la Communauté de communes Nièvre & Somme M. René LOGNON l'aire de jeux rue Robert Pecquet, puis la boîte à lire installée sur la place du village, deux projets financés par la CCNS que nous n'aurions pu réaliser sans ce soutien communautaire.

- 2) Sur un autre sujet totalement différent, la directrice de l'école de la vigne de Picquigny, Madame Caroline CAPEL souhaite rappeler aux familles que les enfants nés en 2019 ont une obligation scolaire. Les enfants de la commune non scolarisés dans le privé sont rattachés à l'école de Picquigny. Les parents doivent en conséquence prendre contact sans tarder avec l'école au 03 22 51 40 74 et en Mairie de Picquigny pour une prise en charge par le syndicat scolaire. Madame CAPEL précise également que l'école dispose de structures adaptées aux tous petits nés en 2020 ; (Dispositif des moins de 3 ans) Les parents qui souhaiteraient inscrire leurs enfants concernés par cette tranche d'âge peuvent aussi prendre contact rapidement avec la directrice de l'établissement.

- 3) La Communauté de Communes Nièvre et Somme souhaite sensibiliser les habitants du territoire afin de les inciter à se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. Dans ce cadre, la collectivité a décidé de dédier une enveloppe budgétaire pour subventionner les achats de vélos à assistance électrique pour les habitants du territoire de la Communauté de Communes Nièvre & Somme. Le montant de la subvention attribuée pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf est fixé à 25 % du prix TTC d'achat, dans la limite de 100 €.
- Documents à fournir :
- Une copie de la pièce d'identité du demandeur (notamment carte nationale d'identité, passeport valide, etc.)
 - Un relevé d'identité bancaire (RIB) du demandeur
 - Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois au jour du dépôt du dossier de demande de subvention (quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de gaz, d'opérateur de téléphonie fixe ou mobile, quittance d'assurance de logement)
 - La copie de la facture qui doit comporter les éléments suivants :
 1. Le nom et l'adresse du bénéficiaire
 2. Le nom et l'adresse du revendeur (le revendeur doit être exclusivement localisé dans le département de la Somme)
 3. Le type de vélo
 4. La marque et le modèle du matériel acheté
 5. La date à laquelle la facture a été acquittée
 6. Le prix toutes taxes comprises Est précisé que le ticket de caisse n'est pas une pièce comptable et qu'à ce titre il ne peut se substituer à une facture d'achat
 - La copie du certificat d'homologation, la notice technique ou l'attestation de respect de la norme NF EN 15194